

Région de BASSE NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de Bayeux / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 18 septembre 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept le dix huit septembre à 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe CAILLERE, Maire.

Présents : Messieurs CAILLERE, ROSELLO-DE MOLINER, NEDELEC, D'OILLIAMSON. Mesdames CAILLERE, RENAUDE, CREVON, ALVADO, RACINE.

Absents excusés : Messieurs MADEC, CHRETIEN.

Pouvoirs : Monsieur MADEC donne son pouvoir à Monsieur CAILLERE

Monsieur CHRETIEN donne son pouvoir à Monsieur ROSELLO.

Secrétaire de Séance : Carole CAILLERE

1 Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 Convention Pierreval

La Société PIERREVAL Aménagement propose à la commune une convention de constitution de servitude sur le talus situé sur la parcelle ZI27. Cette servitude réelle et perpétuelle consiste à un droit de passage et de réseaux pour l'accès et l'alimentation en eau et en énergie du lotissement "Le Parc Fontenois" .

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer cette convention.

3 Demande d'emprunt

La signature du compromis de vente pour le terrain de Monsieur Mesnage est prévue jeudi 21 septembre. Pour faire l'acquisition de ce terrain la commune doit contracter un emprunt de 55 000€.

Deux offres ont été étudiées, une du Crédit Agricole et une de la Caisse d'épargne.
Crédit Agricole : 1.20% de taux d'intérêts

Caisse d'Epargne : 1% de taux d'interets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne à 1% de taux d'intérêts sur 10 ans et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer cet emprunt.

4 Instruction des actes d'urbanismes par le Syndicat Mixte Bessin Urbanisme

A compter du 1er janvier 2018 les actes d'urbanismes ne seront plus instruits par la DDTM. Il convient donc de passer une convention avec le syndicat mixte Bessin urbanisme afin que les dossiers de la commune soient instruits par cette structure.

Ce service sera facturé au nombre de dossiers instruits.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

5 Convention de mise à disposition des service de la CDC Seulles Terre et Mer

La commune communes Seulles Terre et Mer dispose de services (service technique) pour l'exercice de ses compétences notamment la compétence relative à la voirie. Dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, et dans un souci de mutualisation et d'efficience des moyens d'action, il est proposé de mettre à disposition des communes les services techniques en fonction des besoins des communes sous forme de convention.

Par ailleurs, la CDC a recruté un juriste , ce service juridique fait également parti de cette convention.

Prise en charge financière :

- Tracteur+débroussailleuse (chauffeur compris) : 25€/heure

-Tracteur +lame de déneigement (chauffeur compris) : 22€/heure

- Tracteur+chargeur ou remorque (chauffeur compris) : 22€/heure

-Agent d'entretien+petit matériel (taille-haies, débroussailleuse, tronçonneuse...) : 20€/heure

- Agent d'entretien seul avec voiture : 20€/heure

- Juriste : 20€/heure

A ce coût de base s'ajoute le carburant des véhicules, ainsi que le coût de la mise à disposition des véhicules et matériels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

6 Adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC ÉNERGIE

Monsieur le Maire expose que, suite à la révision de ses statuts, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ».

Lors de son assemblée du 19 septembre 2017, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre. Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC ÉNERGIE-

7 Retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ÉNERGIE

Monsieur le Maire expose que la création, au 1^{er} janvier 2016, de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes dans la Manche, constituée des communes de Torigni-sur-Vire, Brectouville, Giéville et Guilberville, entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la ville de Torigny sur Vire et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche).

Dans ce contexte, la commune de Torigny-les-Villes, a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au Syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM et, par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ÉNERGIE.

Lors de son assemblée du 12 décembre 2016, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ÉNERGIE

8 Convention de lutte collective contre le frelon asiatique avec la FREDON Basse Normandie

La Communauté de Communes Seules Terre et Mer a signé la convention de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados. Au vue de la convention fournie par la FREDON de Basse-Normandie le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention relative à la participation de la commune de Fontaine-Henry, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en 2017.

9 Informations et questions diverses

- La gendarmerie de Courseulles sur Mer nous informe qu'un correspondant élus est dédié à chaque commune, pour Fontaine-Henry il s'agit du Gendarme Marchand Emeline.

- Préfecture : Courrier informant la commune des montants des compensations suite aux exonérations et de allègements fiscaux.

- Réorganisation du réseau territorial de la DGFIP, fermeture de la trésorerie de Courseulles sur mer à prévoir au 1er janvier 2018.

- CDC Seules Terre et Mer : copie de la délibération du conseil communautaire du 06, juillet 2017 refusant le retrait de la commune de Fontaine-Henry de la Communauté de Communes STM (14 voix pour et 33 contre).

- Devis de l'entreprise Gouville pour la remise en état du percolateur de bar donné à Thomas Bracqbien et prévu pour aller dans la chapelle : (moteur de pompe, kit garniture, pompe rotative, joints et détartrage 808.22€) (obturateur du moulin 127.30€), le conseil municipal décide de laisser ces devis en attente et d'en discuter à nouveau lorsque la chapelle sera remise en état.

- Plantations : Enlever les gourmands, bâcher les bandes de charmilles au niveau des parkings de l'esplanade et refaire le stabilisé..

- Ecole : Madame Nicolle demande de réunion avec les maires de Fontaine-Henry, Reviers et Bény sur Mer sur les problèmes d'effectifs.

- Réunion associations jeudi 28/9/2017 à 20h30.

- Ici Fontaine: Réunions jeudi 12/10/2017 à 20h30 et mardi 24/10/2017 20h30 ou avant.

- Repas des aînés du 30/09/2017: 33 personnes inscrites à ce soir (date butoir pour rendu des réponses, le 22/09/2017)

- Travaux de canalisations d'eau potable : l'enrobé à chaud reste à faire sur les joints et les derniers branchements d'eau, la peinture reste également à faire, le PV de fin de chantier n'a pas été signé.

Yann Nedelec va relancer l'entreprise.

- Logement de l'ancienne Mairie : libre depuis le 14/09/2017 au soir.

Les travaux à prévoir sont les suivants : électricité dans la salle de bain, radiateurs à changer, isolation à refaire, cuisine à refaire et peintures.

1er devis d'électricité et des convecteurs en attente.

2ème devis d'isolation du plafond de la salle des associations à venir. Diagnostic complet à prévoir à la place, à demander à un plaquiste.

Demander une subvention au conseil départemental (isolation, radiateurs et peinture).

Des visites sont prévues pour la location, il faudra annoncer que le logement n'est pas disponible dans l'immédiat, il le sera après les travaux.

Visite du chantier dans la semaine par Cyrille Rosello et Philippe Caillère.

- Demande de la Préfecture pour la vérification du nouveau barnum (relance), Monsieur le Maire décide de ne pas y donner suite car son utilisation est limitée et se fait dans des conditions normales.

- Concert ADTLB de cet été à Fontaine-Henry : 8 Fontenois sans compter les bénévoles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire